

Bréhat

infos

N°40 Juin 2005

Sommaire

Editorial : trente ans !

Démissions de conseillers

Résultat du référendum
du 29 mai 2005

Jumelage
Itterswiller-Bréhat

- Le séjour
- Une amitié de 30 ans

Le point sur le :
petit train routier

Taxe de séjour

Poubelles
pour ordures ménagères

Composteurs

Réglementation
taille des haies

Justice
Le maire de Bréhat
au tribunal

Internet

Arrivée

- d'un nouveau gardien
de police municipal
- d'une nouvelle directrice
à la maison de retraite

Hervé Vautier
contre amiral

Nécrologie
Marie Thérèse Tomasi,
ancienne première adjointe

Etat-civil

Editorial

Trente ans !



Nous venons de célébrer, entre l'Ascension et le 8 mai, les trente ans du jumelage entre Itterswiller et Bréhat. Après le voyage des Bréhatins en Alsace au printemps 2004, nos amis Alsaciens avaient traversé la France pour venir fêter sur notre île cet anniversaire du jumelage et surtout de notre amitié. Ces retrouvailles ont été célébrées non seulement comme il se doit mais aussi et surtout comme cela se passe naturellement entre des amis qui ont plaisir à se retrouver.

Je voudrais, du fond du cœur, remercier tous ceux qui, depuis trente ans, ont initié puis fait vivre ce jumelage, ne ménageant ni leurs efforts, ni leur entrain pour rapprocher nos deux communautés et tisser ces liens de forte amitié.

Trente ans. C'est à la fois court et long. Il y a trente ans finissait la guerre du Vietnam. A Bréhat, nous étions au début de l'incinération des ordures ménagères, l'eau courante ne desservait pas encore toutes les propriétés et les maisons du lotissement de l'Allegoat apparaissaient. La mairie était encore bien perchée sur la place du Bourg et les Echos de Bréhat fournissaient les nouvelles municipales. Séquence nostalgie ? Non, séquence réalisme. Nous avons parfois l'impression que rien ne change, ou presque, à Bréhat. C'est bien sûr faux. Que les choses sont plus compliquées aujourd'hui qu'hier. C'est peut-être vrai mais hier n'était pas forcément rose et si l'administration de la commune n'est pas aujourd'hui toujours facile, lutter contre la marée noire (l'Amoco Cadiz en 1978) ne fut certainement pas une sinécure...

Et dans trente ans que sera notre île ? Chacun a sa réponse, ses espoirs mais aussi ses craintes (à moins que cela ne soit l'inverse). La commune réalise ou va aider à réaliser des équipements qui seront encore là en 2035 (bâtiments, routes, station d'épuration, maison de retraite...). Le conseil municipal doit aussi, comme ses prédécesseurs, séance après séance, prendre des décisions, qui prises isolément, paraissent parfois anodines mais qui regardées globalement façonnent le Bréhat de demain. C'est aussi pour cela que nous avons choisi de joindre aux Bréhat Infos, depuis le précédent numéro, les procès-verbaux quasi-complets des conseils municipaux. Je vous invite à les lire. Vous y découvrirez certainement un peu le Bréhat de 2035...

Bon été à tous !

Yvon COLIN
Maire

Démissions de conseillers

Trois conseillers municipaux André Le Bousse, Jean-Charles Le Cor et Yves Petibon ont remis au maire leur démission à l'issue de la séance du conseil municipal du 28 mai 2005. Une

quatrième démission entraînerait des élections complémentaires qui devraient alors se tenir dans les trois mois.

Résultat du référendum du 29 mai 2005

Inscrits	468		Oui	221	59,89%
Votants	372	79,49%	Non	148	40,11%
Exprimés	369				

30^{ème} anniversaire du jumelage

BREHAT/ ITTERSWILLER

Le séjour

Il y a exactement 30 ans que Bréhatins et Alsaciens signaient une charte unissant les communes d'Itterswiller et de Bréhat.

Depuis, beaucoup d'événements, d'échanges, ont conforté ce jumelage. C'est dans cet esprit que, ce week-end de l'Ascension, 40 Alsaciens conduits par leur premier magistrat, Robert Keller, ont rejoint Bréhat pour fêter cet événement.

Un programme chargé

Ce court séjour a débuté vendredi, par une promenade vers Fréhel, avec la visite de Fort La Latte. Le soleil était au rendez-vous, puis ce fut la chapelle de Kermaria an Isquit et le retour sur l'île. Le samedi soir, banquet au Chardon Bleu suivi d'un bal dans la salle polyvalente, soirée qui s'est déroulée dans la bonne humeur.

Dimanche, cérémonie officielle, messe, dépôt de gerbes puis vin d'honneur offert par la commune. Durant cette



Photo de famille !

cérémonie, de jeunes Bréhatins, costumés et baptisés pour la circonstance "les mouettes rieuses" ont interprété trois chansons fort appréciées du public.

De solides liens d'amitié

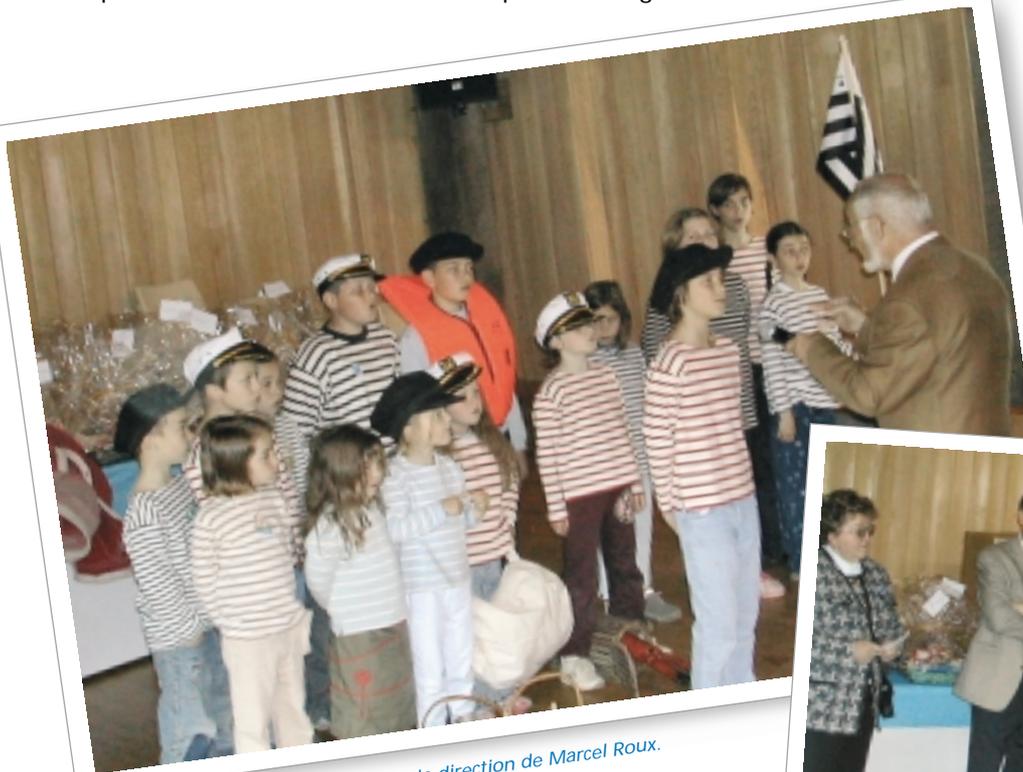
Puis, la présidente du comité, les maires des deux communes, prononcèrent les allocutions d'usage après la lecture de la charte. Ensuite, remise des cadeaux aux familles alsaciennes et aux deux collectivités. Bien sûr les familles ont passé de longs moments ensem-

ble : sortie en mer et visite des sites célèbres de Bréhat.

Lundi matin, les Alsaciens reprenaient la route du retour, non sans une certaine émotion et en se promettant de se retrouver, cette fois-ci en Alsace. Finalement, un sans faute et des liens de plus en plus solides.



L'Alsace...



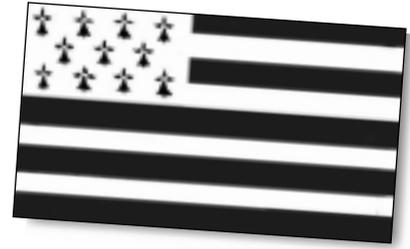
Les petits chanteurs bréhatins sous la direction de Marcel Roux.



Le discours du maire d'Itterswiller.



L'Alsace à la barre !



... et la Bretagne !



L'Alsace traditionnelle

Une amitié de 30 ans

Nul n'est prophète en son pays, c'est à un habitant de Plérin, militaire en Alsace que l'on doit les prémices de ce que deviendra un peu plus tard le comité de jumelage Bréhat-Itterswiller. Etabli en Alsace notre Plérinain ne peut que passer ses vacances dans la région de Saint-Brieuc où sur les recommandations d'un ami ils se rendent à Bréhat. De ce séjour dans notre île, l'idée de jumelage va faire son chemin et en été 1974 un premier pas est entrepris par la visite à Bréhat des pompiers d'Itterswiller.

A cette occasion, le conseil municipal demande au maire d'entreprendre les mesures nécessaires à la création d'un jumelage entre les deux cités.

Par délibération du 11 septembre 1974, la municipalité de l'île projette d'effectuer un voyage à Itterswiller pour la Pentecôte 1975.

Le 27 décembre 1974 le conseil municipal

émet la volonté, en accord avec le Syndicat d'Initiative de créer un comité de jumelage.

Le 12 février 1975, Monsieur le Maire, Benjamin LE LOCAT et Roland KERJOLIS sont désignés afin de représenter le conseil municipal dans ce comité.

Enfin le 21 septembre 1975, le comité voit le jour, l'état major sera le suivant :

- **Président :**
Monsieur le maire Benjamin LE LOCAT
- **Vice-présidents :**
Maryvonne JOUVE
Paulette LUXER
- **Secrétaire trésorier :**
Roland KERJOLIS
- **Membres :**
Robert SICHEZ
Charles LEON
Robert MERCIER

Le premier déplacement des Bréhatins va s'effectuer le 5 octobre 1975 ; ce voyage en car LE GUILCHER (avec arrêt à Colombey-les-Deux-Eglises) laissera des souvenirs impérissables du levant au couchant de notre belle France.

Depuis ce premier voyage il nous faut rendre hommage aux dirigeants des comités qui se sont succédé :

- Benjamin LE LOCAT
- Robert MERCIER
- Henri OMBRONE
- Marcel ROUX
- Marie Thérèse COLIN

Le point sur le PETIT TRAIN ROUTIER

A la fin juin un petit train routier, propriété municipale, sera au service des habitants et résidents.

Le maire a bien voulu répondre aux questions que beaucoup d'utilisateurs se posent.

Monsieur le maire, pourquoi avoir attendu si longtemps, deux ans, avant de mettre en service ce petit train routier ? Cela paraît simple pourtant, il suffit d'en acheter un et de mettre des gens à le conduire ?

Si cela était aussi simple, je peux vous assurer que la commune l'aurait fait tout de suite. Et à titre personnel, j'aurais été beaucoup plus serein. Il est nécessaire de faire un brin d'histoire. Les tracteurs agricoles, même sous leur forme bleue la plus récente, n'étaient plus homologués pour effectuer du transport de passagers. Quand le Taxile a arrêté son exploitation, nous avons tenté d'obtenir une dérogation pour faire circuler un de ses tracteurs agricoles qui avaient donné satisfaction. Cette solution aurait eu l'avantage du coût et de la simplicité puisqu'elle s'inscrivait logiquement dans la suite de ce qui avait été fait jusqu'alors. Utiliser un tracteur était une solution peu onéreuse qui avait donné satisfaction et qui s'inscrivait bien dans la spécificité de notre île.

Alors pourquoi ne pas l'avoir retenue ?

Ce n'est pas la commune qui décide de la réglementation. Nous avons cru un moment que nous pourrions avoir une dérogation. Nous avons pensé également qu'il serait possible de modifier un tracteur agricole et de le faire ensuite homologuer comme transport de passagers. Nos très nombreux contacts avec les administrations et les ministères nous donnaient quelques espoirs raisonnables. Ils ont été déçus. Le coût d'une homologation après modification d'un tracteur n'était pas raisonnable. Non seulement la possibilité d'une dérogation a donc disparu mais au contraire un nouvel obstacle est au contraire apparu. Les petits trains touristiques n'ont en effet pas le droit de circuler toute l'année dans une com-



mune mais uniquement...pendant la période touristique. Tout le monde l'avait ignoré jusque là. Or ce que nous voulions, bien entendu, c'est un transport qui fonctionne toute l'année. Nous avons du demander directement au secrétaire d'état aux transports, à l'époque Monsieur Bussereau, une dérogation qu'il a bien voulu nous accorder, il y a environ un an, pour faire circuler un train routier, aux normes, toute l'année.

Expliquez nous maintenant la solution retenue ?

Pour que le service de transport fonctionne, il faut deux choses : un engin et une personne pour le conduire. Dès le budget 2004, le conseil municipal avait décidé que la commune pourrait acheter un véhicule aux normes s'il n'y avait pas d'autre solution et chercherait un exploitant pour le faire circuler. Mais, il y avait le risque qu'il n'y ait pas d'exploitant intéressé. Nous avons élaboré dès la fin 2003 un cahier des charges précisant ce que nous attendions d'un exploitant (horaires, circuits, prix...) mais sans pouvoir alors préciser le type de véhicule. Quand à l'automne 2004 il est apparu définitif que la commune devrait acheter un petit train routier aux normes, nous avons lancé un appel d'offres pour trouver un exploitant et le choix s'est porté sur Monsieur Alain Louail.

Pourquoi un appel d'offres ?

Parce que la réglementation nous y oblige. Il faut, je l'ai dit, un cahier des charges, de la publicité dans des journaux spécialisés, des délais... En terme technique, la commune assure le service public de transport de passagers et a cherché un exploitant dans le cadre d'une délégation de service public.

Et le véhicule ?

Etant assurés de disposer d'un exploitant nous avons pu rechercher un véhicule en procédant, là aussi par appel d'offres. Le véhicule est un petit train routier de catégorie 4 et de marque Mercedes. Il tractera un wagon adapté. L'ensemble est adapté à l'île.

Son coût ?

84 900 euros HT.

Si je comprends bien, la commune est propriétaire du véhicule mais ce n'est pas elle qui se charge de le faire fonctionner.

C'est tout à fait cela. La commune achète un véhicule et le met à disposition de l'exploitant qui le fait fonctionner dans le cadre des dispositions prévues par le cahier des charges

Quelle est la durée du contrat entre la commune et Monsieur Louail ?

Trois ans renouvelables une année supplémentaire.

Précisément quel type de transport sera effectué ?

L'article 1 de la convention précise que "L'exploitant (monsieur Louail) assurera le transport terrestre des passagers à destination des habitants et résidents sur le territoire de la commune, entre le Port-Clos et leur lieu d'habitation et de résidence (ou le lieu accessible le plus proche) en correspondance avec les horaires des navettes maritimes entre l'île et le continent aux jours et heures fixées en annexe2".

Ce qui veut dire que le véhicule ne vous déposera pas forcément à la porte de chez vous pas plus qu'un transport collectif ne le fait ailleurs. En dehors de ces horaires fixes et minimum, l'exploitant peut, bien entendu, assurer des transports supplémentaires ou à la demande.

La tentation ne sera t-elle pas d'effectuer des promenades à la place du transport au profit des habitants et résidents ?

Non, il reste peu de temps pour les promenades même si, et c'est ainsi, celles-ci contribuent à l'équilibre économique du projet.

Par qui sont fixés les prix ?

Les prix ont été fixés par la commune lors de l'appel d'offre. Ils résultent d'un compromis entre les différentes contraintes. La commune a investi lourdement. Elle percevra une partie du prix du transport. Ce que ne payera pas l'usager, c'est le contribuable qui le fera !

Le transport scolaire pour les collégiens ?

Il sera assuré et le Conseil général le financera.

Votre conclusion ?

La commune a beaucoup travaillé pour aboutir à une solution qui satisfasse tout le monde. Je remercie tous ceux qui nous ont aidés. Je remercie surtout pour leur compréhension ceux qui ont su faire preuve de patience en particulier les personnes âgées et celles qui ont du mal à se déplacer.

Horaires

Les horaires ci-dessous sont les horaires minimum qui seront assurés toute l'année (sauf le lundi). Ainsi que le pratiquaient les précédents transporteurs, l'exploitant pourra, bien évidemment, assurer d'autres horaires, en particulier pendant les périodes d'affluence.

Les transports seront assurés pour les départs du Port-Clos de :

7h20, 9h00, 11h30, 17h00

et pour les arrivées au Port-Clos des départs de l'Arcouest de :

8h15, 9h30, 12h00, 14h30, 17h30

Prix

Catégorie de transport	Prix en €
Aller simple insulaire	3.00
Aller simple abonné	4.00
Aller simple non abonné	5.00
Circuit groupes	7.00
Circuit individuels	8.00
Service à la demande	12.00

Il sera possible, pour l'exploitant de fixer un tarif pour les bagages pour les catégories de transport à l'exception de l'aller simple insulaire. Pour les enfants une réduction de 1 € sera pratiquée.

Pratique

Taxe de séjour

Par souci d'équité, lors de sa séance du 11 décembre 2005, le conseil municipal de l'île de Bréhat a décidé d'instaurer la taxe de séjour au régime du réel pour toute l'année, à compter du 1er janvier 2005.

Concrètement, la taxe de séjour sera due toute l'année, par tous les touristes en séjour sur notre territoire (article L2333-29 du CGCT) et sera collectée par l'ensemble des logeurs.

Quand ?

Vous devez effectuer 2 déclarations dans l'année :

- L'une pour le premier semestre, du 1^{er} janvier au 30 juin
- L'autre pour le second semestre, du 1^{er} juillet au 31 décembre

Ces déclarations doivent avoir lieu impérativement dans les vingt jours qui suivent chacune de ces dates. A défaut de déclaration, il sera pris en compte une occupation complète du logement pendant la période.

Comment ?

En adressant à la mairie :

- le registre du logeur (ou un document informatique équivalent).
- un état récapitulatif signé.

Le registre du logeur doit comporter les informations caractérisant le séjour des personnes, à savoir :

- la date d'arrivée,
- la date de départ,
- le nombre de personnes de plus de 13 ans,
- le nombre de personnes de moins de 13 ans (exonérées),

- la somme de taxes de séjour récoltées,
- les motifs de réduction ou d'exonération (autre que l'âge), le cas échéant.

Pour tous renseignements complémentaires contacter la mairie.

Le maire de Bréhat au tribunal

Le texte ci-dessous est la reproduction d'un article paru le 27 mai dernier dans Le Télégramme

Le maire de Bréhat, Yvon Colin, était hier à la barre du tribunal correctionnel de Saint-Brieuc. Il lui est reproché d'avoir dégradé, entre avril et juin 2003, un site protégé. Et ce, pour acheminer une presse de compactage vers le centre de traitement de déchets ménagers situé au nord de l'île. L'affaire a été mise en délibéré.

Le traitement des ordures ménagères est un problème difficile à régler pour des îliens, éloignés du continent, qui voient leur population augmenter considérablement pendant l'été. Bréhat incinérerait ses déchets dans une usine, située dans l'anse du Lenn de Kervilon, jusqu'à ce que la préfecture le lui interdise l'usine n'étant plus aux normes sanitaires.

A partir de là, dans un premier temps, le maire transporte lui-même, sur son bateau, les ordures ménagères, enveloppées dans un film plastique, afin qu'elles soient incinérées sur le continent. Hors-saison, cette solution transitoire est possible : l'île compte seulement 300 habitants. Mais, avant l'été, il a fallu trouver une solution satisfaisante : Bréhat abrite alors 3.000 personnes, accueille 2.000 touristes de passage chaque jour et doit traiter jusqu'à 120 tonnes d'ordures ménagères par mois.

"Seule solution trouvée : creuser une trouée."

Le conseil municipal décide d'acheter une presse de compactage. Excessivement lourde et encombrante, est difficilement transportable jusqu'au centre de traitement de l'anse du Lenn. "A Bréhat, les voies ne font jamais plus de trois mètres de large", précise le maire. La seule solution qui est trouvée est donc de creuser une trouée dans l'anse du Lenn pour faire accoster le bateau et débarquer la presse du bord de mer jusqu'au centre de traitement situé à une cinquantaine de mètres.

"La végétation a repris"

Les travaux, commencés fin avril 2003, dureront trois jours. Ils provoqueront la colère des associations de protection de l'environnement qui considèrent que "la tranchée, effectuée sans autorisation administrative dans un site classé, a dégradé un cordon de galets millénaire et détruit une espèce végétale protégée : le chou marin". Deux mois plus tard, le site était remis en état. "Aujourd'hui, il n'est plus possible de reconnaître l'endroit où la trouée a été faite, insiste le maire de Bréhat. La destruction se limite à un plant de chou marin. La végétation a repris." "Les traces de tranchée ont disparu. Son impact sur la faune et la flore est très faible voire nul", confirme le procureur qui n'a requis qu'une condamnation de principe à l'encontre du maire.

"Un élu a des responsabilités"

"Un élu a des responsabilités. Il est inacceptable que vous ayez agi contre l'environnement avec autant de nonchalance !", insiste la Fapen (*), qui s'est constituée partie civile et dont la vice-présidente était présente à l'audience. "J'avais demandé une autorisation, au ministère de l'Environnement, en décembre 2002. Il fallait traiter la question rapidement avant l'été. La réponse n'est arrivée qu'en juillet 2003. J'aurais eu 250 tonnes de déchets sur les bras et, dans ce cas de figure, j'aurais pu être condamné pour insalubrité publique", rétorque le maire. Le tribunal a mis son jugement en délibéré. Il sera rendu le 23 juin.

* Fédération des associations de protection de l'environnement et de la nature, basée à Saint-Brieuc.

Poubelles pour ordures ménagères

La commune a décidé l'achat de poubelles roulantes (appelées aussi conteneurs), adaptées au ramassage par camion. En juin ou juillet 2005, une poubelle, numérotée et identifiée "Commune de Bréhat", sera mise à disposition gratuitement de chacune des maisons de Bréhat. Chaque poubelle a une contenance de 240 litres ce qui permettra à tous les habitants de stocker leurs ordures ménagères entre deux ramassages et éventuellement de diminuer le nombre de ramassages en période creuse.

Composteurs individuels

A la suite de l'essai réalisé l'été dernier, la commune envisage de réaliser l'acquisition de composteurs individuels et de les revendre aux personnes intéressées. Le compostage permet de recycler les déchets de pain, de fruits et légumes, les restes de repas d'origine végétale : riz, pâtes, les coquilles d'œuf, les filtres et marc de café, les sachets de thé et d'infusion, le papier journal des quotidiens, les papiers essuie tout, les fleurs fanées... Ces déchets permettent de fabriquer un compost de qualité et ainsi de diminuer les volumes d'ordures ménagères compactées puis expédiées sur le continent. Un intérêt à la fois écologique et économique.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître à la mairie.

Réglementation : taille des haies

Nous vous rappelons que les haies riveraines de la voie publique doivent être régulièrement entretenues. Il est important qu'elles le soient pour permettre le passage des services de sécurité, pompiers et ambulance, celui du camion poubelle et du petit train routier. Nous invitons tous les propriétaires qui ne l'auraient pas déjà fait à procéder à cette taille. Le cas échéant, la commune pourrait être amenée à la réaliser aux frais des propriétaires négligents.

La commune et Internet

L'ADSL devrait être disponible fin juin 2005 sur la quasi-totalité de l'île.

La commune dispose d'un site internet destiné à l'information des habitants et résidents. Son adresse : iledebrehat.fr ou ile-de-brehat.fr. Outre des informations pratiques (horaires et tarifs municipaux, réglementation sur les feux et le bruit...) vous y trouverez les procès verbaux intégraux des séances de conseil municipal dès leur approbation.

Et bien sûr les derniers numéros de Bréhat Infos.

Si vous souhaitez être averti par courriel de la parution du prochain numéro de Bréhat Infos et de sa disponibilité sur le site de la commune, envoyez un message en ce sens à :

Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr.



Arrivées

Un nouveau gardien de police municipale

Depuis le départ en retraite de notre garde-champêtre, Jean-Yves Lamandé, en juin 2004, la commune ne disposait plus d'un agent chargé principalement de la police municipale. La (longue) procédure de recrutement a abouti puisque **Eric Grison prend ses fonctions début juillet**.

Originaire de Lisieux, il était précédemment en poste à Saint Arnoult (Yvelines).

Il est marié est père de deux enfants. Il résidera avec sa famille dans la maison

près de la salle polyvalente, maison qui vient de faire l'objet de travaux.

Eric Grison, est gardien de police municipale (brigadier chef) et non pas garde-champêtre. La différence de statut entre les deux postes réside principalement dans la formation et l'étendue des missions.

Nous lui souhaitons, à lui et sa famille, la bienvenue et une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Hervé Vautier, contre-amiral



Le contre-amiral Hervé Vautier vient de quitter le service actif de la Marine nationale "à l'issue d'une carrière en tous points remarquables" selon les mots du préfet maritime, l'amiral Merer, qui avait tenu à présider à Brest la cérémonie de départ. L'événement était en effet "exceptionnel". En effet, Hervé Vautier est entré à 16 ans, en juillet 1965 à l'école des mousses comme matelot de 3^{ème} classe et a gravi tous les grades avant d'être nommé contre amiral. Les exemples d'une telle carrière sont rarissimes. Il serait trop long d'en retracer les étapes mais on pourra simplement rappeler, pour l'anecdote, qu'il a commandé l'un des bateaux les plus emblématiques, la goélette "Belle Poule", avec laquelle il avait fait escale à Bréhat. Il avait été reçu par la municipalité à cette occasion.

Hervé Vautier est né en 1949 à Bréhat et y reste très attaché. Sa mère y réside toujours. Il inscrit son nom dans la grande lignée des amiraux bréhatins (Cornic, Le Bozec, Bigot...), brillant navigateurs, qui ont contribué au XIX^{ème} siècle à la réputation maritime de l'île. Nous lui adressons nos plus vives et sincères félicitations.

Une nouvelle directrice à la maison de retraite

Depuis le départ en retraite de Françoise Pigal, le 31 janvier 2004, l'intérim de la direction de la maison de retraite (EHPAD) a été assuré au cours de l'année écoulée par Denis Martin, le directeur de l'hôpital de Paimpol.

Une nouvelle directrice, Madame Robert, a pris ses fonctions en tout début d'année 2005. Originaire des Ardennes, Madame Robert assurait précédemment les fonctions d'attachée d'administration hospitalière à l'hôpital de Lannion.

Elle réside avec son époux au Chemin Vert.

Parmi les dossiers que Madame Robert a pris en charge, figure le lourd projet de restructuration de l'établissement dans le cadre de la mise aux normes qui se traduira, à terme, par plus de surface de bâtiment pour un nombre réduit de résidents. Pour permettre cette restructuration,

le conseil municipal a voté, le 29 janvier dernier, l'achat d'un terrain constructible situé près de l'emplacement actuel.

Nous souhaitons à Madame Robert, déjà parfaitement acclimatée à l'île et à ses nouvelles fonctions, et à son époux, un long séjour parmi nous.



Année 2004

Naissances hors commune

BOUVARD Adèle, Cécile, Margot
14 septembre 2004 à SAINT-BRIEUC Côtes
d'Armor

LE COR Gwendal, Jean-François, Georges
30 juillet 2004 à SAINT-BRIEUC
Côtes d'Armor

LE ROLLAND Léna
11 octobre 2004 à SAINT-BRIEUC
Côtes d'Armor

LOUAIL Miléna, Inès, Catherine
3 septembre 2004 à SAINT-BRIEUC
Côtes d'Armor

Mariages

BOISSEAU Bertrand, Michel, Camille
et
BRACQ Chryste, Jacqueline, Monique
21 août 2004

GUYOMARD Miguel, Jean-Yves
et
DEVIN Julie, Alice, Araceli
11 septembre 2004

ESCOFFIER Robert, Gaston, Henri

et
GUEZENEC Françoise, Georgette, Jocelyne
31 décembre 2004

LE BEC Eric, Marie, Dominique
et
LACHNIT Dorota, Maria
17 juillet 2004

MAXIMI Yves, Robert
et
LE GUILLOU Sophie, Jeanne, Marie
20 mars 2004

OURVOIS Patrick, Raymond
et
LEICKNAM Nathalie, Renée
28 août 2004

SURUN Stéphane, Marie, Robert
et
DURIEU Muriel, Josiane, Roberte
28 août 2004

Décès

BOUSTANI Geneviève veuve LE MARCHAND
26 septembre 2004

FAUR Ginette veuve ROY
19 août 2004

Marie Thérèse Tomasi, ancien premier adjoint au maire de Bréhat

Marie Thérèse Tomasi est décédée le 26
juillet 2004.

Elue conseillère municipale lors des
élections de juillet 1973, elle occupa le
poste de premier adjoint au maire de
1983 à 1989.

Dans le cadre du procès de l'Amoco-
Cadiz, elle s'était rendue aux USA pour
apporter son témoignage sur les dégâts
causés par cette marée noire.

FLETCHER Norah veuve ROCHETTE
20 septembre 2004

KLEIN Anne veuve LE SIRE
14 juin 2004

LE ROY Yves, Pierre, Marie
5 juin 2004

CHETAIL Henri, François, Louis
28 décembre 2004

ROY Guy, Louis, Fernand
12 avril 2004

Année 2005

Naissances hors commune

GALANT Martin, Milarepa, Patrick
17 mai 2005 à SAINT-BRIEUC
Côtes d'Armor

LE NEGARET Méven, Guy, Joseph
22 février 2005 à SAINT-BRIEUC
Côtes d'Armor

MORLEVAT Titouan, Nino
10 février 2005 à PAIMPOL
Côtes d'Armor

Mariages

BERTHELOT Guy, René, Jean
et
ETIENNE Louissette, Anne, Marie
29 avril 2005

Décès

ANDRE Jean-Pierre
23 janvier 2005

FICHOU Marie veuve DUBOIS
28 février 2005

MEVEL Yves
3 mars 2005

TOUPIN Alice Joséphine
veuve FEGER
12 mars 2005

RAOUL Julien
24 avril 2005

Directeur de la publication :
Yvon COLIN, maire

Coordonnateur :
Jean-Luc LE PACHE, adjoint

Réalisation : J'imprime
Impasse des Longs Réages
22194 Plérin
Tél : 02 96 58 02 03

